

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 octobre 2014

Etaient présents : M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, Mme VIVIEN Valérie, M. ROLLAND Yohann, Mme PAVION Stéphanie, M. LAMBERT Luc, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, Mme BESSONNET Josianne, M. MOREAU Mathieu, Mme JOLY Josselyne, Mme BEZIAUD Liliane.

Etaient excusés : M. VALE Cédric, M. DOISNEAU Mickaël.

Madame VIVIEN Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Tarif d'adhésion des familles à la bibliothèque

1- ENQUETE PUBLIQUE – PLAN D'EPANDAGE DES BOUES –STATION D'EPURATION DES 5 PONTS A CHOLET : Avis du Conseil Municipal

Le maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique concernant l'actualisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration des Cinq ponts à CHOLET se déroule du 4/10/2014 au 08/11/2014 inclus.

Concernant ce dossier, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'actualisation de ce plan d'épandage et doit émettre son avis au plus tard dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête.

Le conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, émet à l'unanimité un avis favorable à ce dossier.

2- CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH) DE SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS – 3^{ème} TRIMESTRE 2014

***** PARTICIPATION 3^{ème} TRIMESTRE 2014 :**

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement « le Bois Enchanté » demande une participation de la commune aux frais de séjour des enfants fréquentant cet accueil.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de la somme totale de 1 187.50 €uros à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « le Bois Enchanté » de Saint-Augustin-des-Bois, correspondant aux frais de séjour des enfants à l'ALSH du 3^{ème} trimestre 2014.

***** PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE pour combler le déficit 2013 :**

Les membres de la Commission communale « ALSH - Le Bois Enchanté- de St Augustin des Bois » donnent un bilan de leur participation à la dernière réunion du Conseil d'administration de l'ALSH de St Augustin des Bois.

Elle indique que l'association doit actuellement faire face à une situation financière déficitaire depuis l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement, au profit de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de St Augustin des Bois, d'une subvention exceptionnelle de 422.37€ correspondant au pourcentage du taux de fréquentation des enfants de la commune de Villemois.

3- INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLEMOSAN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- que la délibération du 14/11/2011 instituant la taxe d'aménagement soit reconduite de plein droit

annuellement.

- Le maintien de la taxe d'aménagement au taux de 2%.

Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans et des exonérations totales ou partielles pourront être fixées.

Cette taxe est applicable uniquement sur l'habitable et non pas sur les terrains.

4- PARTENARIAT AVEC LA FOL 49 (Fédération des Œuvres Laïques)

- Convention Temps d'Activités Périscolaires (durée 3 ans à compter du 01/09/2014)

Mr le Maire rappelle la délibération en date du 23/06/2014 par laquelle le conseil municipal a décidé, dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014/2015, de retenir la proposition (moyennant une participation financière communale) de l'association la FOL (Fédération des Œuvres Laïques), pour assurer le Temps d'activités Péri-éducatives(TAP) des élèves de la commune.

Une convention pluriannuelle d'objectifs (durée de 3 ans à compter du 01/09/2014) doit être signée entre la Commune de Villemoisan et la FOL.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer cette convention.

La Commission Enseignement souligne que cette convention est basée sur des budgets prévisionnels. Par conséquent, la facture sera calculée sur le réalisé.

Le Maire précise que le coût global des T.A.P. en 2015 s'élèvera à environ 13 000 € pour 40 enfants. A ce jour, le montant définitif des recettes n'est pas connu avec précision.

5- INSTAURATION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (I.E.M.P.)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'instauration de l'Indemnité d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P.) à compter du 01/11/2014 en faveur du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Il appartient au Maire de fixer par arrêté le montant individuel attribué à chaque agent dans la limite du montant maximal et compte tenu de la manière de servir et au prorata du temps de travail de chaque agent.

6- TARIFS LOCATION DE SALLES DE L'AUXENCE POUR L'ANNEE 2015

Suite à la proposition de la commission municipale « salles », le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs de location des salles de l'Auxence suivants à compter du 1^{er} janvier 2015.

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	été	hiver	été	hivers
PETITE SALLE (95 personnes)				
vin d'honneur	61,00 €	83,00 €	87,00 €	110,00 €
concours	61,00 €	83,00 €	87,00€	110,00 €
autres manifestations (repas,...)	122,50 €	144,00 €	162,00 €	184,00 €
forfait chauffage réunion association*		4,20 €		
GRANDE SALLE (145 personnes)				
vin d'honneur	61,00 €	83,00 €	87,00 €	110,00 €
concours	61,00 €	83,00 €	87,00 €	110,00 €
autres manifestations (repas,...)	160,00 €	180,00 €	211,00 €	234,00 €
forfait chauffage réunion*		4,20 €		
GRANDE SALLE + 1/2 PETITE SALLE				
autres manifestations	207,00 €	242,00 €	274,00 €	307,00 €
DEUX SALLES				
autres manifestations	243,00 €	287,00 €	323,00 €	368,00 €

*Tarifs hiver du 1^{er} octobre au 31 mars inclus,

- forfait chauffage réunion association du 1^{er} octobre au 31 mars inclus,
- tarif hiver optionnel en période d'été.

CAUTION : 300,00 €uros : la réservation sera effective à la réception du chèque de caution et du chèque de règlement de la location.

Les tarifs de location de la grande salle + la ½ petite salle sont appliqués seulement pour les locations faites par des particuliers.

Les associations qui louent la grande salle bénéficient de la gratuité **de la ½ petite salle**.

La commission propose de revoir le règlement d'utilisation des salles pour lui apporter d'éventuelles modifications.

TARIFS 2015 du MATERIEL (en dehors de la salle de l'Auxence) :

Table : 3,10€ - Banc : 1,55€ Chaise : 0,80€.

7- TARIF D'ADHESION DES FAMILLES A LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer le tarif d'adhésion des familles à la bibliothèque, à compter du 01/01/2015, à 8€ par famille et par an.
Ce tarif correspond à la tarification unifiée sur les communes du territoire de la Communauté de Communes Ouest Anjou.
- précise que :
 - L'adhésion sera de 8€ pour toute nouvelle adhésion avant le 30 juin de l'année, puis toute nouvelle adhésion à partir du 1^{er} juillet de l'année sera de 4 €.

8- ETUDE DE DEVIS

Acquisition de panneaux de signalisation

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de panneaux de signalisation pour la somme maximum de 2 200.00 € T.T.C auprès de l'entreprise NADIA.

Acquisition d'un siège de bureau

Un bureau supplémentaire a été aménagé à l'étage de la mairie. Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un siège de bureau d'un montant de 178,80€ € T.T.C. auprès de Office dépôt (Angers).

Acquisition d'illuminations de Noël

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'illuminations de Noël pour un montant maximum de 600 € TTC, chez les fournisseurs ci-dessous :

- Loir Diffusion Illuminations pour un montant de 318€ TTC,
- Sedi : pour un montant de 157,74 € TTC,

Soit un total de 475.74€ TTC.

9- COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Commission Bulletin

L'élaboration du bulletin de décembre est en cours. La Commission Bulletin propose de remplacer le « Mot des adjoints » par le « Mot des commissions ».

Commission Bâtiment

La Commission s'est déplacée à l'église et a constaté que les pigeons ne rentrent plus dans le clocher car les ouvertures ont été bloquées par du grillage. Elle prévoit de contacter le FDGDON pour trouver une solution contre

les pigeons qui persistent à causer des dégradations extérieures. Par ailleurs, une infiltration d'eau a été constatée à la fenêtre de la sacristie.

Commission Vie Associative

Un bilan est donné de la réunion Inter-association ayant eu lieu au mois d'octobre. Les associations étaient quasiment toutes présentes.

Le club des aînés ruraux souhaite être une association à part entière et donc ne plus être regroupée avec le club du 3^{ème} âge.

Le Foyer rural souhaite faire un don pour permettre l'installation d'un jeu près de la piscine.

Les Travaux au Stade sont terminés.

Commission informatique

- Il est prévu de lancer une consultation globale pour changer les photocopieurs du secrétariat de mairie et de l'école.
- Le site internet de la commune est toujours hors service. La commission va étudier une nouvelle version.

Colis de Noël aux aînés

Chaque année, les colis sont préparés par les membres du CCAS et distribués par les conseillers municipaux.

Collecte de Textile

Une collecte de textile (vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison), organisée par le SICTOM, va se dérouler le mercredi 26/11/2014 de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30 à la salle de la piscine.

10- Questions diverses

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie à compter du 01/01/2015

Suite à la proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal émet un avis favorable à la modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie qui seront les suivants à compter du 01/01/2015:

- Le lundi : 15h à 18h
- Mardi/Mercredi/Vendredi : 9h à 12h
- Samedi : ouverture le 1^{er} et le 3^{ème} samedi du mois : 9h à 11h30

Eclairage Rue de l'Auxence

Les travaux étaient initialement prévus en octobre mais le SIEMML repousse la date des travaux à début décembre.

Commémoration armistice 11 novembre

Rendez-vous devant la mairie le 11 novembre à 11h15.

L'association ASDIES (Segré) va réaliser le 28/10/2014 le débroussaillage du coteau sous la salle de l'Auxence.

Prochains Conseils

24 novembre 2014

15 décembre 2014

Fin de séance : 23 heures

La secrétaire de séance

Le Maire

Valérie VIVIEN

Michel BELOUIN